



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale des affaires culturelles
Auvergne Rhône-Alpes

Pôle architecture et patrimoines
Site de Lyon

Affaire suivie par : Christine Boniface
Tél. 04 72 00 44 75
christine.boniface@culture.gouv.fr
Réf. CRPA/21/53/CB

Monsieur Gérard GUILLAUME
Président de Billom Communauté
7 avenue Cohalion
63160 BILLOM

S/C de Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme

Lyon, le **21 SEP. 2021**

Monsieur le Président,

Le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine du site patrimonial remarquable de Billom (63) a été examiné par la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) le 24 juin 2021. Conformément à la réglementation en vigueur, je vous communique l'avis de la commission en vue de la constitution du dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Avis de la commission

Après un vote, la commission émet, à l'unanimité, un avis favorable au plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine de Billom (63). A des fins pédagogiques, la commission souhaiterait que les documents soit accessibles au public à partir du site internet de Billom communauté.

Jacques PORTE
Directeur régional adjoint délégué
des affaires culturelles
Responsable
du pôle architecture et patrimoine